



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires
Fédération Générale des Transports et de l'Équipement

47-49 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
Tél. : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71
Mel : cfdt.cheminots.fgte@wanadoo.fr
Site internet : www.cfdtcheminots.org



DÉMÉNAGEMENT AU 174 AVENUE DE FRANCE, PLATEAUX COMMUNS ... LE GIU S'INSTALLE SANS SOCIAL !

Le 13 avril, RFF a signé le bail de location de l'immeuble Equinoxe au 174 avenue de France à Paris, non loin de son siège, au 92 de la même avenue.

L'immeuble va réunir les services horaires de la DCF (Direction de la Circulation Ferroviaire) - voir encadré fin de page 2 - et de RFF, conformément au projet 'Convergence'. La direction régionale Ile-de-France de RFF y prendra aussi place.

Un projet flou et ... une absence de social !

La mise en œuvre de ce déménagement voulue depuis quelques années par les deux Directions, malgré les réticences et les interrogations des agents, s'est fait bien attendre ... Pourquoi le précipiter maintenant ? Les choix majeurs de gouvernance et de périmètre du ferroviaire ne sont pas encore tranchés.

Nous ne comprenons pas cette accélération du projet alors que les discussions sur le GIU (Gestionnaire de l'Infra Unifié) ne sont pas terminées et, surtout, qu'aucune garantie sur un cadre social de haut niveau pour l'ensemble des travailleurs de cette structure n'a été donnée ...

Malgré nos demandes de clarifications réitérées auprès du Ministère de tutelle, du Président de RFF et de celui de la SNCF, rien n'est aujourd'hui réellement défini ...

Que se passe-t-il ? Où en est-on ?

Le 20 Septembre 2012, en rejetant un recours en annulation de la France contre une décision de la Commission européenne concernant l'ancien statut de La Poste, le Tribunal de l'Union européenne a porté un nouveau coup à la notion d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC). L'avenir même de ce type d'organisme s'avère désormais compromis...

Quelles peuvent être concrètement les conséquences de ce jugement du tribunal de l'Union européenne ?

À moyen terme, c'est l'existence même de la catégorie d'EPIC qui est menacée. Si la décision n'emporte à ce stade aucune conséquence sur le régime de ces établissements, elle ouvre la voie à des contestations possibles de la part d'acteurs économiques qui s'estimeraient lésés, ainsi qu'à des enquêtes de la Commission Européenne.

A suivre ...

Le statut d'établissement public est cohérent avec la situation particulière d'un GIU qui dispose de prérogatives de puissance publique et assure des activités *a priori* non concurrentielles. La nature de ces missions devrait même justifier la compatibilité de ce statut juridique avec la jurisprudence européenne précitée.

Défendons un GIU public !

C'est pourquoi la **CFDT** se bat pour la construction d'un GIU de **statut Public** (plutôt pour un EPIC) dédié au **Service Public** avec **des agents au Statut Public** ou assimilés et un cadre social de **haut niveau** regroupant tous les acteurs du système ferroviaire. Le vrai combat est là, tant au niveau national qu'euro péen !

Ce combat doit être mené dès à présent, avec force et détermination !

S'il n'est pas public, les conséquences seront très importantes. Le risque principal est celui de l'attentisme. La tentation d'un GIU du type Société Anonyme (SA) est grande pour les décideurs. Dès lors, que se passera-t-il quand :

- le bien public qu'est le réseau ferré national pourra être ouvert aux intérêts privés ? avec une possibilité d'introduction en bourse ?
- que ce grand ensemble sera constitué et que les agents qui le composent auront des droits sociaux différents ?

Sans compter que le problème de la dette interpelle sur cette pertinence de créer une SA pour le GIU ...

Enfin, comment sera géré ce grand «melting-pot social» ?

Le risque est grand : un nivellement des conditions sociales «au moins-disant», c'est-à-dire par le bas ! ...

Pour se prémunir de ce risque, il est indispensable d'ouvrir, maintenant, les discussions sur le cadre social et assurer qu'il soit de haut-niveau, pour tous !

Nous exigeons des garanties sur le modèle social proposé aux salariés du chemin de fer, cheminots et contractuels et une clarification du système futur.

Alors même que le déménagement ayant pour finalité une colocalisation SNCF – RFF, est prévu pour Mars 2013 et dès Novembre 2012 pour la direction régionale Ile de France de RFF !

Cette première étape n'est pas anodine, c'est une préfiguration du futur GIU. Elle traduit néanmoins la tactique employée : avancer par «petits-pas» pour ensuite constater que le GIU est une réalité. Il sera alors trop tard pour discuter d'un cadre social de haut-niveau !

Imposons immédiatement ce dialogue qui n'a que trop tardé !

Les salariés de RFF et ceux de la SNCF doivent rester vigilants et unis face aux changements annoncés.

La **CFDT** continuera à défendre activement **l'emploi** et les **conditions de vie et de travail**, aux niveaux où se font les vrais choix !

La Direction de la Circulation Ferroviaire (DCF) est le service institué par la Loi modifiée n° 82-1153 d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, chargé depuis le 1er janvier 2010 d'assurer pour le compte de RFF les missions de gestion du trafic et des circulations. Cette entité «indépendante» au sein de la SNCF, avec un Directeur nommé directement par l'État, se veut garante d'un accès équitable et transparent au réseau.

La DCF est ainsi chargée directement par RFF de : produire les études techniques d'exécution permettant le tracé des sillons, tracer les itinéraires empruntés par les trains depuis les gares et les postes d'aiguillage dans le respect de la sécurité, assurer le suivi et l'ordonnement des circulations depuis les COGC (Centres Opérationnels de Gestion des Circulations) dans le respect des règles de priorité, réaliser la veille opérationnelle de sécurité, les prises de mesures conservatoires en cas d'incidents et l'élaboration de documentations d'exploitation et de règles d'exploitation particulières pour divers acteurs (les entreprises ferroviaires, les services de la SNCF chargés de l'entretien, le gestionnaire de gare Gares & Connexions, l'ingénierie et l'industrie de la signalisation ferroviaire aujourd'hui assurée par la direction de l'ingénierie de la SNCF avec des services de la SNCF qui assurent également une large part des essais préalables à leur mise en service).

Contacts :

SNCF

Eric CHOLLET : 06 73 93 67 22

RFF

Sébastien MARIANI : 06 85 90 79 58

Paris, le 10 Octobre 2012